

MOBILISONS-NOUS !

L'hôpital doit rester la propriété des Givordins

Un peu d'histoire :

En 1904, la commune dont le maire est Jean Ligonnet achète le Domaine du Puits de Montgelas afin d'y construire un hôpital-hospice. En 1908, le bâtiment est construit autour d'un pavillon central existant. M. Allemand, l'architecte auteur des plans décide de conserver ce pavillon et de lui adjoindre deux ailes de part et d'autre. C'est ce bâtiment que nous appellerons dans cet article le bâtiment historique.

La maternité fut inaugurée dès 1947. En 1965 un service gérontologie a vu le jour, puis le nouveau bâtiment de médecine en 1978, la nouvelle maternité en 1989 et le plateau médico technique bloc en 1998 (qui lui, fermera d'ailleurs en 2006).

La commune est donc jusqu'à ce jour propriétaire de l'hôpital.

Législation :

L'article L.678 de l'ordonnance du 11 Décembre 1958 dit ceci entre autres :

"Les hôpitaux, maternités et hospices fonctionnant actuellement comme des services non personnalisés de collectivités publiques seront dans l'année qui suivra la promulgation de la présente ordonnance, par décret, érigés en établissement public ou rattachés à un établissement public déjà existant."

Sur la base de ce texte M.Passi a voulu faire croire que l'hôpital serait devenu automatiquement propriétaire des biens de la commune. Ce qui est faux. Cela veut dire qu'il est devenu une entité administrative indépendante qui peut acquérir des biens, mais en aucun cas devenir propriétaire des biens de la commune dont il avait l'usage jusqu'à cette ordonnance.

Que veut M.Passi

Conseil municipal du 29 Juin 2011

Avec le prétexte de l'ordonnance ci-dessus nommée, M. Passi décide que la commune doit offrir le terrain et le bâtiment historique et céder pour 1 euro symbolique un autre terrain attenant à l'hôpital qui est depuis 1958 un organisme public juridiquement indépendant de la commune.

Cette décision est soumise une première fois au conseil municipal du 29 Juin 2011, par deux délibérations qui ont pour objet :

Pour la première : le transfert de propriété au lieu dit « Montgelas » d'un tènement comprenant un terrain

de 36588M2 et le bâtiment historique de la ville à l'hôpital (par transfert, entendons à titre gratuit)

Pour la deuxième : La cession d'un terrain communal de 17762M2 par la ville à l'hôpital pour un euro symbolique.

Notre question : Quelles sont les valeurs vénales de ces terrains ? M.Passi nous répond : 0 euro pour le premier et 1 euro pour le deuxième.

Nous cherchons dans les pièces jointes aux délibérations les estimations de France Domaine. En vain, elles sont bien jointes mais avec seulement la partie descriptive mais sans la partie valeur vénale. D'autres pièces sont également irrégulières, nous décidons alors de demander au Tribunal administratif l'annulation de ces deux délibérations le maire n'ayant pas fourni toutes les informations permettant au conseil municipal de se prononcer.

Conseil municipal du 03 Octobre 2011

M.Passi reconnaît qu'il y a une bourde administrative et présente de nouveau les deux délibérations avec les estimations de France domaine qui donnent les valeurs vénales des deux terrains : 6.000.000 d'euros pour le premier terrain et 1.250.000 d'euros pour le deuxième.

Notre question : Comment M. Passi a-t-il pu présenter des délibérations en juin 2011, sans se rendre compte que les valeurs de France Domaine n'étaient pas jointes et comment a-t-il pu nous répondre qu'elles étaient de 0 et 1 euro avec de tels montants ? Soit il se moque des conseillers municipaux dans leur ensemble, soit il n'est pas au courant des dossiers, ce qui est encore plus inquiétant.

Et comme à son habitude, il la joue « je te roule dans la farine » :

- En provoquant une réunion des présidents de groupe. Pourquoi faire ? Tous les présidents de groupe sont de la majorité sauf moi et j'ai refusé de m'y rendre, puisqu'aucun de ces présidents de groupe n'ont réagi au conseil du 29 Juin 2011.

- En organisant un conseil privé, durant lequel interviennent le directeur de l'hôpital et un notaire dont on ne sait toujours pas à ce jour si c'était le notaire de la commune ou de l'hôpital. Ces deux personnes tentent de convaincre les conseillers que c'est la bonne solution. Nous n'avons pas le droit à la parole.

Durant le conseil municipal, M.Passi ne nous accordera que 3 Minutes d'intervention et **nous coupera**

la parole sans apporter aucune réponse.

Nous avons décidé une nouvelle fois de demander l'annulation de ces deux délibérations auprès du tribunal administratif. Le maire a refusé toute discussion, a maintenu que la valeur vénale des biens était de 0 et 1 euro, et qu'il y avait obligation d'appliquer l'ordonnance de 1958, alors que ce n'est pas vrai. L'affaire est toujours en cours à ce jour.

Quels sont nos arguments :

Au-delà des problèmes administratifs qui font que nous ne pouvons pas accepter la rédaction de telles délibérations, et dont nous vous épargnerons les détails (mais nous restons à votre disposition pour vous les exposer), se pose le problème « gestion des intérêts de la commune ». Il ne s'agit en aucun cas de « politique politicienne » comme veut le faire croire le maire.

En effet, les Givordins ont le droit de savoir que si ces délibérations sont approuvées, ils perdront définitivement la propriété de leur ancien hôpital et des terrains qui vont avec, soit une valeur de 7.200.000 euros. L'hôpital sera propriétaire et sera libre d'en faire ce qu'il en veut.

D'ailleurs, cette demande avait été faite en 1961 par l'hôpital à son président M.VALLIN, qui était également maire de Givors qui n'a jamais donné suite.

M.PASSI s'est permis, lors des vœux au personnel de l'hôpital, de critiquer notre position, appuyé d'ailleurs par le député de l'époque M.DURAND (Nouveau Centre) sans doute manipulé puisque pas du tout au courant du dossier. C'est tellement plus facile de faire de la propagande quand l'opposition n'est pas là pour répondre. Il n'a pas eu le même courage au conseil municipal.

Les Givordins aiment leur hôpital.

Nous connaissons l'attachement qu'ont les Givordins à leur hôpital. Certains y sont nés, d'autres y ont mis leurs enfants au monde, y ont été soignés, et d'autres y finiront paisiblement leur vie dans la maison de retraite. La proximité est rassurante et malgré l'épreuve que peut être une hospitalisation, ils s'y sentent « chez eux ». Beaucoup y travaillent ou y ont travaillé. Tous avec passion, comme le fait souvent le personnel hospitalier et peut-être avec un petit plus quand on le fait pour les gens de sa ville, un peu comme on le ferait pour son plus proche voisin.

OUI, nous voulons encourager le développement de l'hôpital.

Nous avons proposé un bail emphytéotique (une location des terrains à titre gratuit pendant 99 ans). Cette solution n'aurait rien changé aux projets de l'hôpital et aurait permis de conserver le patrimoine foncier des Givordins. D'ailleurs, le Préfet m'a donné raison. Il a demandé à M. Passi de garder la maîtrise du patrimoine foncier de la commune en lui conseillant de faire un bail à construction sur une

parcelle de la ZAC de VMC. Ce qui permet à la commune de garder son bien, comme avec le bail emphytéotique.

Nous apprécions beaucoup le travail et les projets ambitieux de l'équipe actuelle de l'hôpital. Nous ne pouvons malheureusement pas savoir ce qu'il adviendra dans l'avenir de tout le travail réalisé aujourd'hui. Tout peut être envisagé au moyen ou long terme. Qui peut nous assurer que l'ARS (Agence régionale de la santé) ne décidera pas de fermer cet hôpital ? Cela a bien été le cas en 2006 pour le plateau médico technique.

Et dans ce cas aujourd'hui, de quelle imprudence la commune fait preuve !!

Nous avons plusieurs cas qui peuvent nous alerter. Dont un, particulièrement sur notre commune.

La fondation Bertholon-Mourrier avait justement fait l'objet d'un don d'un particulier aux hospices civils de Lyon qui ont fermé l'établissement. L'exemple est douloureux, pour les pensionnaires et le personnel qui vont devoir quitter cet établissement. C'est à ce jour, que Montgelas en a repris la gestion et accueillera dans deux ans les patients et certains salariés. Nous ne sommes pas sûrs que les vœux des donateurs aient été respectés. Imaginez si ce don avait été fait à la commune, même avec la fermeture, les Givordins seraient propriétaires du terrain et des bâtiments. Quel beau lieu pour accueillir un centre aéré ou une colonie de vacances par exemple. Au lieu de cela, les hospices civils de Lyon vont vendre à des particuliers ou des promoteurs qui en feront sans doute des habitations. Les Givordins n'en tireront aucun bénéfice.

Il pourrait se passer exactement la même chose dans quelques années, si l'hôpital décidait de fermer et de vendre. Les Givordins ne pourraient plus jamais récupérer leur bien. Autre exemple, bien connu des Lyonnais en ce moment. L'Hôtel Dieu a fermé ses portes. Mais les hospices civils de Lyon restent propriétaires de leurs biens. Mieux, ils ont fait un bail à construction à Eiffage et toucheront un loyer jusqu'en 2105, date à laquelle le site sera restitué aux HCL. Belle opération et quelle preuve de bonne gestion pour les HCL ! Il n'en est pas de même pour notre maire malheureusement.

MOBILISONS NOUS ! Non seulement pour sauvegarder le patrimoine des Givordins, mais aussi pour sauvegarder l'hôpital. Si nous sommes propriétaires des biens, nous aurons toujours notre mot à dire. Pour sauver le service public, il faut garder notre bâtiment et nos terrains. **NOUS POUVONS AIDER L'HOPITAL ET MEME LE PROTEGER.** Nous devons refuser de l'abandonner et de le brader. C'est votre hôpital, ne le laissez pas vous échapper.

Michelle Palandre